

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-385 du 15 Septembre 1988

Chargeant le Camarade Girigissou GADO,
Ministre du Commerce, de l'Artisanat
et du Tourisme de l'intérim du Camarade
Saliou ABOUDOU, Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques pour
compter du 10 Septembre 1988

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

Ø E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 10 Septembre 1988 le Camarade
Girigissou GADO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tou-
risme est chargé de l'intérim du Ministre de la Justice, Chargé de
l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pendant
l'absence du Camarade Saliou ABOUDOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 Septembre 1988

par le ~~Pr~~ésident de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 6 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2
MJIEPSP MCAT 6 AUTRES MINISTERES 15 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-
DAN 4 DCCT ONEPI Gde Chanc. 3 UNE FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6
JORPB 1.-